



PARTICIPE, DÉFENDS, CONSTRUIS

le recensement, c'est moi qui agis !

étape 1

je me fais recenser

À l'âge de 16 ans, je me rends à la mairie ou je réalise mon recensement en ligne.

étape 2

je suis convoqué

À la réception de ma convocation, je vérifie les informations et je me connecte sur majdc.fr
En cas de doute, je contacte mon CSNJ.

étape 3

j'effectue ma jdc

Je me dirige vers le site de ma JDC en apportant une pièce d'identité française valide ainsi que ma convocation.

étape 4

j'obtiens mon certificat

Il me servira jusqu'à mes 25 ans pour m'inscrire à divers examens et concours, comme le permis de conduire.

Je fais immédiatement des copies et je conserve l'original avec soin.